



Atelier forages domestiques

Étapes clés et procédures de déclaration des forages domestiques

Alain PAILLOU

Chargé de mission « eaux souterraines »

Ministère en charge de l'écologie



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat





La déclaration : pourquoi ?

Pourquoi déclarer ?

- 1) C'est une obligation réglementaire depuis le 1er janvier 2009.**
- 2) Parce qu'il y a un besoin de connaissances liées à ces ouvrages**



La déclaration : pourquoi ?

Les objectifs de la déclaration :

- **Une meilleure connaissance des pressions exercées sur les nappes par ces prélèvements ;**
- **Limiter les risques de contamination du réseau public d'adduction d'eau potable ;**
- **Permettre d'alerter les utilisateurs de ces ouvrages en cas de pollution de la nappe ;**
- **Faire prendre consciences aux propriétaires et utilisateurs de ces ouvrages qu'un puits ou un forage n'est pas un ouvrage « anodin »**



La procédure de déclaration

La déclaration concerne les particuliers propriétaires ou utilisateurs d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique

Que faut-il pour déclarer ?


- **Un ouvrage existant ou en projet dont le prélèvement en eau est inférieur à 1000 m³/an**
- **Un propriétaire ou un utilisateur respectueux des lois**
- **Un formulaire de déclaration disponible soit en mairie soit sur le site Internet (<http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>)**
- **Une mairie**

Deux cas de figure :

- **l'ouvrage est en projet – une déclaration avant travaux et une déclaration après travaux**
- **L'ouvrage existe – une seule déclaration d'existence de l'ouvrage**



La procédure de déclaration : le formulaire




Déclaration d'ouvrage

Prélèvements, puits et forages à usage domestique

Article de l'article L. 2297-7 du code général des collectivités territoriales

Pour des travaux professionnels Pour des travaux amateurs



Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en même temps qu'un plan de situation de l'ouvrage au service des services départementaux de l'eau et de l'assainissement de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, après en avoir informé le maire de la commune et les services départementaux de l'eau et de l'assainissement de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

1 - Renseignements concernant le propriétaire :

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel : _____

2 - Renseignements concernant le déclarant (si différent du propriétaire) :

Qualité : Utilisateur Autre
 Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel : _____

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage personnel ou société qui lui a fait réaliser les travaux :

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel : _____

4 - Renseignements concernant l'entreprise générale ou société chargée de l'exécution des travaux :

Nom : _____ Prénom : _____
 Raison sociale : _____
 Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____
 Téléphone fixe : _____ Portable : _____
 Courriel : _____

Un champ sur le 07 est facultatif.
 Le 07 34 47 ou le premier 1000 numéros relatifs à l'intercommunalité, aux tribunaux et aux familles, peuvent être ajoutés et ils remplacent les données après des renseignements complémentaires de l'organisme.

5 - Localisation de l'ouvrage. (veuillez pointer à la déclaration au plan de situation de l'ouvrage à l'échelle de 1:25000 ou au plan de situation du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.)

Adresse Numéro : _____ Voie : _____
 Lieu-dit : _____ Localité : _____
 Code postal : _____ BP : _____
 Cadastre - Section(s) : _____ Parcelle(s) n° : _____
 Code SIRET (N° unique au lieu-dit) pour tout ouvrage existant : _____
 Coordonnées GPS de l'ouvrage*
 Longitude (deg. -msec) : _____ Latitude (deg. -msec) : _____

* Ne pas oublier de préciser l'altitude spécifique des sites dans les services départementaux de l'eau et de l'assainissement de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, après en avoir informé le maire de la commune et les services départementaux de l'eau et de l'assainissement de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

6 - Type d'ouvrage (veuillez cocher la case correspondante.)

Forage Puits Autre à préciser : _____
 Date de création* (cas d'un ouvrage ancien) : _____
 Date prévisionnelle d'achèvement des travaux (cas d'un nouvel ouvrage) : _____

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné (veuillez cocher les cases correspondantes.)

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine par une personne ou plusieurs personnes Oui Non
 Droit d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine pour le usage collectif*, une activité de type P1, à l'exception du club, définie dans l'article 11 du décret n° 2007-1267 relatif au programme de prélèvements et d'analyses de qualité sanitaire pour les eaux brutes par un réseau de distribution qui sera établie et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à usage collectif est comprise toute utilisation pour les autres usages, une autorisation professionnelle doit être demandée au titre de l'article L. 2227-7 du code de la santé publique.
 Autres usages de l'eau Oui Non
 Si oui, préciser : _____
 Existence d'un réseau de distribution d'eau potable au bâtiment alimenté par l'ouvrage Oui Non
 Après usage, existence d'un rejet des eaux usées du bâtiment dans le réseau public de collecte des eaux usées Oui Non
 Après usage, existence d'un rejet des eaux usées du bâtiment dans le réseau public de collecte des eaux pluviales Oui Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage (veuillez valider les caractéristiques relatives pour les ouvrages existants, et les prélever pour les nouveaux ouvrages à réaliser.)

Nom ou type de la source dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : _____
 Profondeur de l'ouvrage : _____ (en m) Diamètre de l'ouvrage : _____ (en mm)
 Débit de prélèvement : _____ (en m³/h) Volume annuel prélevé : _____ (en m³)
 Présence d'une trappe de visite à l'entrée de la tête du forage ou puits : Oui Non
 Ouvrage réalisé en un seul temps à la norme NF X 20-014 Forages d'eau et de géothermie : Oui Non
 La responsabilité est assurée par le déclarant que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet intentionnellement de protéger la ressource souterraine de toute pollution directe due à un utilisation à caractère professionnel public.
 Il est rappelé que tout ouvrage doit être étiqueté d'un compteur volumétrique (article L.224-4 de code de l'environnement)

Nom : _____
 Adresse : _____
 Signature : _____

* ou date d'achèvement d'un ouvrage existant.
 * l'altitude : usage relatif au Service d'une unité locale.



La procédure de déclaration : le travail des mairies

Les mairies ont la charge de :

- **Réceptionner les déclarations des particuliers ;**
- **Remettre au déclarant un récépissé de déclaration ;**
- **Tenir à disposition des services de l'État les déclarations enregistrées.**

Deux possibilités :

- **Archiver en mairie les déclarations papier ;**
- **Alimenter la base de données nationale sur les forages domestiques en utilisant l'outil de saisie en ligne développé à cet effet.**



La déclaration : la base de données

C'est une base de données qui regroupera à terme l'ensemble des déclarations faites. Elle a fait l'objet du dépôt auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté d'un dossier de déclaration. La base de donnée a une légitimité réglementaire qui lui a été attribuée par l'arrêté ministériel du XXXX (arrêté à paraître au journal officiel)

La base de données sera accessible aux communes et aux services de l'État.

Pour accéder à la base de données, les communes devront remplir un formulaire (téléchargeable sur le site Internet dédié à la base de données), formulaire qui devra être envoyé au service environnement de la DDT (ancienne DDEA) du département. Les codes d'accès seront ensuite directement envoyés à la commune par le Bureau de Recherche Géologique et Minier (BRGM) qui est le gestionnaire technique de la base de données.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTHENTIFICATION DES COMMUNES

Je soussigné(e)....., maire de la commune de déclare vouloir accéder à l'outil de saisie en ligne des déclarations en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, conformément aux dispositions de l'article R.2224-22-2 du code général des collectivités territoriales.

Éléments constitutifs de la demande

Nom de la Commune :

Numéro INSEE de la commune :

Département de la commune : Numéro :

Adresse de la mairie :

.....

Nom de la personne à contacter :

Service :

Téléphone :

Adresse mail (champ obligatoire) :

Important : l'adresse mail servira à communiquer à la personne en charge des saisies en ligne des déclarations le mot de passe qui permettra l'accès au site internet.

Je m'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de ne pas communiquer à des personnes non autorisées les informations permettant l'accès à l'outil de saisie en ligne des déclarations en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau.

Fait à le/...../.....

Signature et cachet de la mairie

Envoi du formulaire de demande d'authentification des communes :

Le formulaire doit être envoyé par courrier à la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) de votre département (adressé au Service Environnement). La DDEA se chargera de l'authentification de la demande et transmettra ce document au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM – Service des Systèmes et Technologies de l'Information, 3 avenue Claude Guillemin BP 36009, 45060 Orléans Cedex 2) qui est en charge de la gestion de l'outil de saisie en ligne des déclarations en mairie de tout prélèvement, puits ou forage réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau.

Visa de la DDEA (date de réception de la demande et cachet) : le/...../.....

La déclaration : la demande d'accès à la base de données



La déclaration : la page d'accueil du site internet

Authentification - Mozilla Firefox

forages-domestiques.gouv.fr https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr/ForagesDomestiquesWor

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les Forages domestiques

Outil de déclaration en ligne

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

La déclaration en ligne n'est accessible qu'aux communes et la consultation des déclarations est exclusivement réservée aux communes ainsi qu'aux services de l'État. Les particuliers souhaitant obtenir des informations sur la déclaration des ouvrages de prélèvement d'eau à des fins d'usage domestique doivent se rendre sur le site internet <http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>

Pour accéder à l'application de déclaration en ligne d'ouvrages de prélèvement d'eau à des fins d'usage domestique, veuillez vous identifier :

e-mail: mot de passe: Valider

Si vous ne disposez pas d'un mot de passe pour pouvoir vous connecter, vous devez télécharger le « **formulaire de demande d'authentification des communes** », le remplir et le transmettre au service Environnement de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de votre département. Vous recevrez par courrier électronique un mot de passe qui associé à votre adresse e-mail, vous permettra d'avoir accès au service de déclaration en ligne.

Pour les services de l'État qui souhaitent avoir accès aux déclarations effectuées par les communes, vous devez télécharger le « **formulaire de demande d'authentification des services de l'état** », le remplir et le transmettre au service figurant sur le formulaire de demande d'authentification. Vous recevrez par courrier électronique un mot de passe qui associé à votre adresse e-mail, vous permettra d'avoir accès au service de déclaration en ligne.

COUTER • MARCHÉS LOCAUX

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer; Ministère de la Santé et des Sports; Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales

Terrain



La déclaration : exemple de page de saisie

Renseignements concernant le propriétaire - 1 sur 8

Travaux prévisionnels Travaux exécutés

Nom ⓘ

Prénom ⓘ

Raison Sociale

Adresse n°

Voie ⓘ

Lieu-dit

Localité ⓘ

Code Postal ⓘ

BP

Cedex

Téléphone Fixe

Portable

Courriel

Le propriétaire est le déclarant :

Le maître d'ouvrage est connu :

L'entreprise est connue :

1

Etape 2 >



La déclaration : liens utiles

Sites Internet :

Site d'information sur les forages domestiques :

<http://www.forages-domestiques.gouv.fr/>

Formulaire de déclaration :

http://www.forages-domestiques.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire_puits_et_forages_domestiques.pdf

Site de déclaration en ligne :

<https://declaration.forages-domestiques.gouv.fr/>

La circulaire « contrôle » :

http://www.forages-domestiques.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_controle_BO.pdf